



1575, rue Turmel
L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 3J5
418 872-9811

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de L'Ancienne-Lorette, de ce qui suit :

Le 26 mai 2026, le *Règlement no 405-2026 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en remplacement du règlement n° 364-2022* a été présenté au conseil municipal de la Ville.

Ce règlement vise à identifier les principales valeurs de la Ville en matière d'éthique et les règles déontologiques qui guident la conduite des membres du conseil municipal.

De plus, il constitue la version révisée du code d'éthique et de déontologie que doit adopter le conseil conformément à l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, chapitre E-15.1.0.1).

Ce projet de règlement sera soumis pour adoption au cours de la séance ordinaire du conseil de la ville qui aura lieu le mardi 30 juin 2026, à 19h30, à l'hôtel de ville, situé au 1575, rue Turmel à L'Ancienne-Lorette.

Fait à L'Ancienne-Lorette, ce 15 juin 2026

Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque
Greffière de la Ville